

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

ARRÊTÉ

numéro
CCAR 231122 017

portant sur

LA NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA RÉGIE DE RECETTES SALON DES MÉTIER D'ART

Le Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code pénal, et en particulier l'article 432-10,

VU l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006,

VU l'arrêté du Président n°2015 031 du 27 octobre 2015 portant création de la régie de recettes Salon des Métiers d'Art,

VU l'arrêté du Président n°CCAR_190905_014 du 5 septembre 2019 portant sur la nomination du régisseur et du mandataire suppléant,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 novembre 2023,

VU l'avis conforme du régisseur en date du 15 novembre 2023,

ARRÊTE

- **ARTICLE 1** : La nomination des mandataires de la régie de recettes Salon des métiers d'art pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire et, en son absence, du régisseur suppléant, avec mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci les personnes suivantes :

- Émilie DEBRAY
- Séverine CHAOUA
- Christelle DE OLIVEIRA
- Hélène DURAND
- Séverine ROQUES
- Christophe SANCHEZ
- Antonella KADOUCHE

- **ARTICLE 2** : le fait que les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ; Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie,

- **ARTICLE 3**: le fait que les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006,

- **ARTICLE 4** : le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le vingt deux novembre deux mille
vingt-trois,

Signé électroniquement par:
Le Président
Jean-Luc REQUI

Notification de la décision du Président n°CCAR_231122_017 du 22 novembre 2023 relatif à
nomination des mandataires de la régie de recettes Salon des métiers d'art

Le Trésorier

Pierre HOUVENAGHEL

NOTIFIÉ

le

par le régisseur titulaire

Fatima FARHANE

NOTIFIÉ

le

par le mandataire suppléant

Françoise PASQUIER

NOTIFIÉ

le

par le mandataire

Émilie DEBRAY

NOTIFIÉ

le

par le mandataire

Séverine CHAOUA

NOTIFIÉ

le

par le mandataire

Christelle DE OLIVEIRA

NOTIFIÉ

le

par le mandataire

Hélène DURAND

NOTIFIÉ

le

par le mandataire

Séverine ROQUES

NOTIFIÉ

le

par le mandataire

Christophe SANCHEZ

NOTIFIÉ

le

par le mandataire

Antonella KADOUCHE